

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 3 DÉCEMBRE 2024**

Présents : M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, Mme Sabrina ECARD, Mme Sylvie PESLERBE, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoir : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Marc LE BOURGEOIS a donné pouvoir à M. Michel SOUTIF, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M Xavier TALON

Excusés : M. Olivier ANTY, Mme Annaelle CHATELAIN, M. Pierre Edouard EON, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS

Monsieur TOUBOUL ouvre la séance à 19h05.

Monsieur TOUBOUL : Je peux déjà affirmer que nous avons le quorum, mais nous attendons encore Sabrina Ecard, qui m'a prévenu qu'elle a un peu de retard à cause de la circulation.

Je voulais vous remercier d'être présents d'autant plus qu'aujourd'hui se tient l'Assemblée générale de l'Union des maires, programmée tardivement alors que nous avons fixé notre date de Comité depuis bien longtemps.

Quelques-uns de nos membres se sont excusés de ne pas pouvoir venir ce soir, mais voilà, le contexte est que le Préfet doit intervenir au cours de l'Assemblée générale de l'Union des maires. Merci donc, de votre présence, cela nous permet d'assurer le quorum et de tenir notre réunion.

Nous avons reçu 3 pouvoirs : Marc Le bourgeois qui a donné pouvoir à Michel Soutif de la CSI et Catherine Borgne de la CHO qui a donné pouvoir à Joël Bouchez, Gilles Le Cam a donné pouvoir à Xavier Talon pour la CACP.

Vous avez également pu récupérer à votre arrivée un petit poster. C'est l'un des supports que l'on a réalisé pour l'appel à projets « Pollinisateurs sauvages » menés par le département. C'est un support pédagogique et d'information qui sera utilisé sur l'ENS de Bernes-Sur-Oise et qui reprend ce que l'on avait fait précédemment mais sur le thème des Papillons. Cette fois-ci, ce sont sur les abeilles sauvages des berges, le poster est réalisé par la même graphiste. Il sera utile comme support de communication dans nos actions pédagogiques auprès des enfants. Il a déjà été diffusé lors d'un forum organisé au mois de septembre dernier par la CCHVO à Beaumont, dont le thème portait sur l'environnement et la santé.

Nous devons nommer un-e secrétaire de séance. Poste strictement honorifique puisqu'il s'agit de valider le PV avant sa diffusion. Sylvie Peslerbe, je vous remercie. Nous vous enverrons le compte rendu, il s'agit de vérifier et de le signer.

Avant d'entrer dans les points de l'ordre du jour, il faut que je vous informe qu'une délibération a été retirée depuis la réunion de bureau. C'est la note 2024-32 qui concerne le classement des virements de crédits liés aux amortissements retirée à la demande de la trésorerie.

Nous l'avions présentée à leur demande et finalement ce n'est plus nécessaire parce que les amortissements sont liés à des travaux qui vont être réalisés mais un peu décalés dans le temps. Ce n'est donc plus nécessaire de faire ces virements de crédit.

Petite précision encore, il y aura une réduction des dépenses en 2025, comme vous l'imaginez puisqu'il en est de même dans toutes les collectivités. Cela concerne particulièrement le département et aura une conséquence modeste mais très concrète sur le fonctionnement de nos instances, puisque le recueil que vous avez là sous les sous les mains, ne pourra peut-être plus être imprimé systématiquement par le service de reprographie. Nous devons envisager de faire imprimer les rapports avec nos propres moyens ou bien je vous propose un envoi des dossiers en format numérique, dès le prochain Comité syndical. L'idéal étant pour chacun de nous de pouvoir utiliser un PC ou une tablette lors des séances. Mais bien évidemment, nous pourrions faire imprimer quelques dossiers pour les membres qui le souhaitent. Il faudra nous le faire savoir en amont des réunions.

Ces quelques informations étant passées, nous allons entrer dans les sujets de l'ordre du jour.



Approbation du procès-verbal du précédent comité syndical du 2 juillet. S'il n'y a pas de commentaire ou d'observation, nous pouvons considérer qu'il est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.



Carte 1 : Programme d'entretien et de restauration des boisements rivulaires 2025-2034

La première délibération concerne notre programme d'entretien et de restauration des boisements rivulaires, plus communément appelé ripisylve. L'entretien est effectué sur un linéaire défini chaque année, le long des berges pour maintenir en état la végétation qui a un rôle, à la fois de corridor écologique, de stabilité des berges, de brise-vent, et qui a un intérêt paysager bien entendu. C'est aussi un milieu extrêmement favorable pour la biodiversité parce que c'est entre 2 milieux, c'est-à-dire entre la rivière et la terre, donc c'est un élément qui est assez important et c'est l'une des missions fondamentales du Syndicat. Sur le diaporama, vous pouvez voir les campagnes des 7 précédentes années, avec les communes concernées, le linéaire et les coûts. La prochaine campagne est programmée pour les 10 ans à venir, soit, 2025 -2034.

Nous avons décidé cette programmation sur 10 ans pour avoir une vision sur le long terme. Cela permettra de couvrir la totalité du linéaire sur toutes les communes riveraines. Il y a parfois des linéaires plus ou moins importants, mais en revanche nous avons une enveloppe budgétaire prévisionnelle estimée entre 150 et 160 000€ par an, c'est une variation faible et qui correspond alors aux difficultés d'intervention. Certains travaux sont fait par intervention terrestre, une partie en intervention fluviale ce qui est un peu plus cher mais en revanche, nous avons voulu essayer de traiter le linéaire de façon la plus équitable possible. Nous vous avons donné la mise à jour des cartographies. Il y a un gros travail de prospection de terrain pour actualiser les secteurs et nous avons tenu à faire participer les communes pour nous assurer que l'on répondait bien aux besoins de chacun. Nous vous proposons d'adopter ce programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve pour les prochaines années avec les coûts qui vous sont proposés, tout en sachant que c'est un document prévisionnel mais que l'on va s'attacher à suivre le plus précisément possible.

Rien n'est figé, il peut y avoir des aménagements c'est-à-dire, des villes ou des secteurs où l'on passe une année en avance ou une année en décalé parce qu'il y a une urgence d'intervention, cela peut arriver, surtout sur de l'entretien lourd.

Il n'empêche pas que tous les ans, très ponctuellement, les entreprises réalisent de l'entretien plus léger, plus ponctuel en fonction de vos demandes, de vos besoins et qui là s'applique partout. Ainsi vous ne serez pas surpris que certaines communes apparaissent plusieurs fois. Ce n'est pas parce qu'on y passe plusieurs fois, c'est parce que y a plusieurs secteurs par ville et qu'il peut y avoir un passage sur un secteur d'une commune sur une année et un autre secteur une année ultérieure.

Tout cela est détaillé dans le recueil et si vous le souhaitez, nous pouvons vous transmettre la liste complète. Ce soir vous nous vous avons remis la carte des secteurs en format papier, mais nous pourrons, pour ceux qui le souhaitent vous l'adresser en version numérique, c'est toujours plus simple à lire.

Tout cela pour expliquer la dépense des 160 000€. Alors certes, il n'y a pas la totalité du linéaire c'est-à-dire les 90 km de berges parce qu'en fait il y a quelques secteurs qui sont soit en confluence, soit aménagés, soit minéralisés. C'est pour cela que l'entretien ne concerne vraiment que 82km de berges et je précise que ce montant est une dépense de fonctionnement. Ce qui est lourd pour le pour le Syndicat d'autant que les travaux de ripisylve qui étaient jusque-là subventionnés par l'Agence de l'eau au titre de l'intérêt pour la biodiversité et pour la stabilité des berges à vu le montant de la subvention fortement diminué jusqu'à même disparaître en 2025.

Monsieur SANTERO : juste une question, pourquoi le total des mètres linéaires inscrit dans le rapport ne correspond pas au document papier que l'on a reçu ?

Monsieur TOUBOUL : Nous avons fait cette correction normalement, mais sans doute qu'il s'agit d'une erreur de frappe que nous allons corriger.

Ce qu'il faut retenir c'est le montant et le linéaire inscrits sur le recueil sur la délibération.

Nous allons tout de même vérifier et nous vous enverrons les corrections demain.

Je vous propose de mettre aux voix le choix des secteurs tout en vous rappelant que les coûts indiqués sont du prévisionnel qui n'engagent pas le Syndicat et que l'entretien de la ripisylve fait l'objet d'un marché de travaux. Nous adapterons le budget chaque année. Donc même s'il y a une potentielle erreur dans ces les chiffres cela n'impacte pas le budget ni les marchés. Ce qui importe, pour l'heure, ce sont les secteurs concernés.

Avez-vous des remarques ou des questions à ce sujet ?

Je considère donc c'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.



Carte 2 : Convention avec le SMAPP et la CACP pour la restauration écologique du Ru du fond de Vaux sur les communes Saint Ouen l'Aumône et Méry-sur-Oise

Monsieur TOUBOUL : Autre sujet, qui concerne désormais la carte 2 : une convention passée avec le SMAPP, (Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye) et la CACP (Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise) qui concerne la restauration du ru du Fond de Veau entre Saint Ouen l'aumône et Méry-Sur-Oise. C'est un cours d'eau d'environ 1 km 5 qui est complètement artificialisé avec un fond de ligne bétonné et canalisé qui a très peu, voire pas du tout d'intérêt pour la biodiversité. C'est un vieux projet que le SMBO a de le restaurer, nous y arrivons progressivement. Jusque-là nous étions confrontés à des difficultés administratives, entre le SMAPP et AREPA qui bloquait le dossier mais on commence à en voir le bout et nous avons enfin réussi à proposer un projet de convention validé par le SMAPP et la CACP ce qui permettra d'engager les travaux.

Donc le principe, c'est que le SMBO assure la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser, c'est-à-dire les études, les dossiers réglementaires, les besoins en travaux qui seront financés à hauteur de 50% par le SMBO et 50% par la CACP qui est pleinement concernée puisque le Ru circule à cet endroit à Saint-Ouen-L'aumône. Nous espérons recevoir des subventions, qui si tout se passe bien sont estimées à 80% de la part par l'Agence de l'eau. Il resterait donc 10% à la charge du SMBO et 10% à la charge de la CACP.

Le SMAPP qui met à disposition des parcelles durant tout le temps des travaux, récupérera alors le ru, c'est à dire, à l'issue des 3 ans.

Le coût prévisionnel est estimé à 260 000€, maîtrise d'œuvre et études comprises pour des travaux qui devraient démarrer fin 2026. Évidemment, ces documents ont été vus et revus avec les services de l'agglo et avec les services du SMAPP. Vous en avez le détail avec la part d'autofinancement. Avez-vous des interrogations sur le sujet ? je vais mettre au vote cette convention. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? des abstentions ?

Approuvé à l'Unanimité, je vous en remercie.



Carte 2 : Convention avec le SIARE pour la restauration du Ru du Vieux Moutiers sur la commune de Villiers Adam.

Monsieur TOUBOUL : Carte 2 toujours : c'est une autre convention passée avec le SIARE pour des travaux de restauration du ru du Vieux Moutier à Villiers-Adam. Là encore c'est un projet que nous avons déjà évoqué. C'est une situation particulière sur ce ru du Vieux Moutier qui court à la fois donc sur le territoire du SIARE et sur notre territoire. Nous vous avons indiqué la répartition des communes dans la délibération, donc l'Isle Adam et Mériel. Pour notre Syndicat, l'Isle Adam Bethmont et Chauvry pour le SIARE. Au moment de la répartition de la loi GEMAPI, ce ru du Vieux Moutier restait un peu en suspens dans la compétence entre le SMBO et le SIARE. Suite à notre étude de planification sur l'ensemble des rues que le SMBO avait en gestion, dont celui-ci, nous avons sollicité la DDT pour savoir à qui revient cette compétence sur la totalité du linéaire Les services de l'État ont donc pris une décision qui consistait à couper le ru en 2, et chacun des 2 syndicats gardait un linéaire de ru.

La répartition n'était pas cohérente, donc en concertation avec le SIARE, nous avons décidé d'aller au-delà de cette décision administrative qui était un peu regrettable. Nous avons bien essayé de dialoguer avec la DDT, mais ils ne sont pas revenus sur la décision. Alors nous avons préféré être pragmatique et donc nous souhaitons signer une convention avec le SIARE. Ils ont partagé les informations qu'ils avaient sur ce tronçon de ru et nous avons échangé sur notre étude de planification. Le SMBO va assurer les travaux sur la totalité du ru grâce à cette convention avec le SIARE pour avoir une cohérence d'ensemble sur toute cette petite rivière. Et nous auront évidemment un cofinancement de la part du SIARE sur le linéaire qui lui revient. Nous avons déjà estimé les dépenses prévisionnelles pour un montant d'environ 80000,00€ pour les travaux d'aménagement et 9 500€ pour les études de maîtrise d'oeuvre, coordination et études préalables. Le SMBO va assurer la maîtrise d'ouvrage, toute la partie réglementaire et une fois que les travaux sont terminés, les 2 syndicats se répartiront le coût de l'opération et la gestion du du ru. Sans entrer dans le détail des travaux en question, il s'agit de le renaturer et de le restaurer. Tout est précisé dans la délibération, et dans la Convention qui est associée ainsi que dans les annexes sur lesquelles vous avez quelques photos et une carte pour vous situer un peu l'endroit.

Ceux qui connaissent le ru savent qu'il a 3 spécificités : il traverse la carrière des 15 arpents qui est une ancienne carrière d'extraction de pierres qui se situe près de l'abbaye du Val et sous la forêt domaniale. Il circule dans cette ancienne carrière dans laquelle il se charge de calcaire et il prend des proportions physico-chimiques absolument exceptionnelles, qui font qu'il est surveillé par tous les laboratoires de l'eau, les géologues ou les spéléologues. Il bénéficie d'une vigilance et d'un traitement particulier quand il passe dans cette carrière. Ensuite, il circule dans la réserve naturelle du marais de Sthor qui se déverse dans l'Oise où il assure également une forme de bassin tampon dans l'abbaye du Val à Mériel. Voilà donc un petit ru qui a une importance environnementale particulière. Voilà pour ce sujet.

Je vous propose de soumettre au vote cette convention. Est-ce qu'il y a des votes contraires, des abstentions ? Je vous remercie, et pour conclure nous envisageons le démarrage des travaux de la première tranche de travaux au printemps 2025, au printemps 2026.

Monsieur TOUBOUL : nous allons enchaîner avec 4 conventions qui concernent la carte 3, c'est à dire la gestion des cheminements et plus précisément les chemins de halage et les itinéraires de promenade le long des berges sur les communes de Saint Ouen l'Aumône, Neuville et Eragny, et petite dernière qui vient de nous rejoindre et pour laquelle nous sommes fiers, Cergy.

Ces conventions bilatérales permettent au Syndicat d'intervenir directement sur leurs territoires. Il s'agit simplement d'assurer les prestations d'entretien des espaces verts sur les chemins de halage, par la fauche, la taille de branches, le ramassage des feuilles, la tonte, la création d'ouvertures visuelles. Ce sont des conventions que l'on renouvelle année après année.



Convention carte 3 pour la gestion, l'animation, la valorisation touristique et le développement des itinéraires de randonnée le long des berges de la commune de Saint Ouen l'Aumône.

Cette première convention concerne la ville de Saint-Ouen-L'aumône et nous avons enregistré une petite modification à la demande de la commune. Cette fois-ci nous signons pour une durée de 4 ans, c'est-à-dire pour 4 exercices de 2025 à 2028 avec une enveloppe de travaux qui est indiquée dans la délibération et dont les montants ont été convenus avec les communes.

Si vous n'avez pas d'observation je la soumetts au vote.

Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.



Convention carte 3 pour la gestion, l'animation, la valorisation touristique et le développement des itinéraires de randonnée le long des berges de la commune de Neuville sur Oise.

Monsieur TOULOUL : Nous passons à la commune de Neuville-Sur-Oise. C'est donc pour la même durée soit 4 ans de 2025 à 2028. L'enveloppe budgétaire a été adaptée aux besoins de la commune et les coûts ont été approuvés par les services de la ville. Si vous n'avez pas d'observation ni de questions, nous mettons au vote. À tes souhaits, donc pas d'abstention, pas de vote contraire. Je vous en remercie.



Convention carte 3 pour la gestion, l'animation, la valorisation touristique et le développement des itinéraires de randonnée le long des berges de la commune d'Éragny sur Oise.

Monsieur TOULOUL : La 3^{ème} convention concerne Éragny-Sur-Oise. C'est un peu particulier puisque Éragny avait pris la décision de ne pas renouveler la Convention en 2024 pour faire une expérimentation en faisant réaliser les travaux par leurs services que l'on a accompagné et conseillé mais la commune a finalement fait le choix de revenir vers nous pour 2025. Nous les accueillons bien entendu avec grand plaisir, le montant qui vous est indiqué a été validé et nous allons reprendre le programme de travaux d'entretien habituels. C'est toujours avec enthousiasme que nous décidons de retravailler avec les services de la commune d'Éragny ; Si vous n'avez pas de questions ou d'observation nous mettons le sujet au vote. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Monsieur TOUBOUL : Dernière convention Carte 3. Je ne vous cache pas être là aussi très enthousiaste à l'idée de travailler avec une commune supplémentaire très importante en linéaire et en population. Et puis sur un aspect plus institutionnel c'est la commune de Cergy avec laquelle nous avons eu des échanges d'informations, de mode de fonctionnement, de coût potentiel. La commune de Cergy qui est, je vous le rappelle, dirigée par le président de l'agglomération de Cergy-Pontoise, et qui a décidé de signer une convention avec nous pour adhérer à la carte 3.

Nous allons tout d'abord conclure un accord pour une année, 2025 donc, pour l'entretien du chemin de halage et de la végétation sur les berges de la commune de Cergy, c'est très positif pour le Syndicat. C'est accord fait suite à des discussions que nous avons eues avec les services de l'agglomération et avec les élus communautaires également.

Nous avons fait une présentation en bureau de la CACP il y a quelques mois et ils ont fini par se décider à nous rejoindre. Nous sommes bien évidemment ravis de travailler avec la commune de Cergy.

En sachant qu'il ne reste plus que 4 communes de l'Agglomération de Cergy qui gardent leur autonomie de gestion du chemin de halage sur leurs territoires : Pontoise, Maurecourt, Vauréal et Jouy le Moutier. Communes avec lesquelles nous sommes bien évidemment tout à fait ouverts à la discussion.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Si je n'en vois pas, nous allons la mettre au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contraires ? Rien, donc adopté à l'Unanimité ? Je vous en remercie.



Carte 4 : convention relative à la mise en place de zones de fauche et d'un éco pâturage associé, par un éleveur au sein de l'ENS de Bernes sur Oise

Monsieur TOUBOUL : Nous passons maintenant une convention qui concernera la carte 4 et plus particulièrement l'ENS. C'est un sujet que nous avons évoqué au précédent comité mais nous sommes obligés de vous soumettre à nouveau le dossier puisqu'il y a eu un désistement de la part de l'éleveur qui avait sollicité la commune de Bernes pour obtenir une zone d'éco pâturage. Un nouvel éleveur, un peu plus petit souhaite entrer dans le protocole, mais avec une petite modification, puisqu'il possède des équidés et non pas des bovins. Nous restons sur le même principe d'un éco pâturage avec des activités pédagogiques et un entretien de l'espace naturel. Encore une fois, c'est une simple modification qui concerne le choix de l'éleveur et le type de pâturage.

S'il n'y a pas de question, je mets le sujet au vote. Pas d'abstention ? pas de vote contraire ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie ;



Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Monsieur TOUBOUL : Nous changeons de sujet et nous passons à quelques délibérations d'ordre budgétaire, comptable et RH.

Le premier point concerne les autorisations d'engagement, de liquidation et de mandat des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

Comme la plupart des collectivités, nous ne voterons pas notre budget avant le mois de janvier, mais il faut bien des crédits pour démarrer l'année, aussi je vous propose d'adopter cette délibération qui va donc nous permettre d'engager, de liquider et de mandater des dépenses dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, soit 2024. Vous avez les montants indiqués dans le projet de délibération avec tous les détails sur les dépenses de fonctionnement, même si ce n'est pas ce chapitre budgétaire qui concerné par cette délibération. Cette autorisation nous permettra de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget que l'on a prévu de passer, comme d'habitude au 1^{er} trimestre de l'année prochaine. C'est une formalité que les communes sont tenues d'appliquer normalement chaque année. Avez-vous des questions ou des observations à ce sujet ?

Je propose de le soumettre au vote. Il n'y a pas d'abstention ? pas de votre contraire ?

Je vous en remercie et je donne la parole à Madame Lambert pour le prochain sujet qui une petite modification d'écriture comptable.



Modification des écritures comptables

Madame LAMBERT : Il s'agit en effet de virements de crédit et de modifications d'écriture comptable qui nous ont été demandées par la trésorerie. Ces écritures financières concernent les études suivies de travaux et qui lorsqu'ils sont finalisés doivent changer de compte d'imputation.

Pour les études c'est du chapitre 20 au chapitre 21 et pour les travaux les dépenses passent du chapitre 23 au chapitre VI. Vous avez le détail sur le Diaporama et dans le dossier. Actuellement les études qui ont fait l'objet de travaux par la suite représentent 104 669,20€ pour la carte une et le montant des travaux qui ont suivi s'élève à 190 000€ et pour la carte, le montant des travaux est de 132 342,40€. C'est une simple écriture comptable, mais elle est obligatoire.

Monsieur TOUBOUL : Je vous rassure, il n'y a pas d'impact sur le budget, ce n'est vraiment que de l'écriture. Et encore une fois, tout cela a été contrôlé par les services du Trésor public.

La délibération suivante qui concerne les virements de crédit a été retirée de l'ordre du jour car les virements de crédit sont nuls et nonavenus, en effet la trésorerie nous a confirmé qu'il n'était pas nécessaire de délibérer puisque les dépenses pour la réalisation des travaux sont liées aux études. Cette modification a été confirmée par Joël Bouchez, notre premier vice-président, qui est toujours d'un conseil précieux en matière de finances.

Avez-vous des questions sur ce point-là ? Très bien, je vous propose de le mettre au vote. Il n'y a pas d'abstention ? pas de vote contraire ? Je vous remercie beaucoup pour votre confiance. Nous passons maintenant à des sujets qui concernent les ressources humaines.



Modification du tableau des effectifs : mouvements de personnel et création de postes

Monsieur TOUBOUL : La modification du tableau des effectifs qui porte sur les mouvements de personnel. Nous avons appris le départ de Rodolphe Keraudren qui était notre Technicien en charge des travaux et que vous avez peut-être vu sur le terrain. Pour des raisons familiales, et de santé il avait demandé la modification de son temps de travail, et un aménagement d'horaires pour lui permettre d'assurer des rendez-vous médicaux plus réguliers et un peu lourds. Mais au moment de son renouvellement de contrat, il nous a annoncé qu'il n'était pas en mesure de poursuivre ses missions dans ces conditions, et que les soucis avec son enfant ne lui permettaient pas de conserver une activité professionnelle. Il a donc décidé de prendre du recul professionnellement et de se consacrer à ses enfants. Nous avons lancé l'offre de recrutement de ce poste qui est stratégique qui nécessite des compétences précises, et c'est finalement le technicien en charge de l'entretien des berges SMBO qui a posé sa candidature sur le poste. Antoine Poulain, que vous avez également pu voir dans vos collectivités. Il a plein d'atouts puisque c'est un agent qui est arrivé au SMBO en tant qu'apprenti, que l'on a recruté comme technicien pour la gestion de la carte 3 principalement. Il est au SMBO depuis 4 ans maintenant, donc il connaît parfaitement l'équipe, le fonctionnement du Syndicat, il a déjà travaillé avec Rodolphe sur la question de l'entretien et de la restauration des berges, donc il est opérationnel tout de suite et il pourra, au passage, assurer un tuilage utile.

Antoine Poulain est sur son nouveau poste depuis le 18 novembre, nous sommes désormais à la recherche d'un technicien qui pourra le remplacer sur ses missions.

Cela explique donc la petite modification de notre tableau des effectifs avec une création de poste de catégorie B dans la filière technique.

Par ailleurs, nous avons nos 2 techniciens qui ont réussi le concours de la fonction publique, du grade de techniciens territoriaux, il s'agit d'Antoine, et de Charlène Sagnes qui, elle, travaille sur les dossiers de la carte 4 principalement.

Tout cela pour vous expliquer les différentes modifications dans le tableau des emplois et comme je vous le dis souvent, même s'il y a plusieurs postes ouverts, la vocation du SMBO est de rester à 5 agents, Direction comprise, et de ne pas recruter davantage de personnel. Tout fonctionne très bien actuellement, il n'est pas question de recruter.

Les postes vacants sont une réserve pour des situations de ce genre.

Est-ce que vous avez des questions à ce sujet, ou des observations ?

Je propose de le mettre au vote. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.



Protection sociale complémentaire : participation employeur pour la garantie maintien de salaire

Monsieur TOUBOUL : Autre sujet qui concerne à nouveau les ressources humaines.

Il s'agit la participation employeur à la protection sociale complémentaire. Je laisse la parole à Madame Lambert pour présenter brièvement le principe et les conclusions.

Madame LAMBERT : La Protection sociale complémentaire c'est la participation employeur pour la garantie prévoyance c'est-à-dire la garantie maintien de de salaire. Un décret qui est paru en 2011 suite à la Loi de 2019 portant sur la transformation de la fonction publique et une ordonnance de février 2021 qui fixe la date du 1er janvier 2025 concernant l'obligation de mettre en pratique cette PSC. Plusieurs possibilités sont offertes à l'employeur concernant la participation financière à l'agent qui aura souscrit de son côté, un contrat prévoyance, labélisé soit de conclure une convention de participation avec une mutuelle, une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance, ou bien encore d'adhérer par convention, au contrat de groupe conclus par le CIG, donc à l'issue d'une mise en concurrence.

Aujourd'hui, un seul agent est adhérent d'une assurance garantie maintien de salaire. Le SMBO Le syndicat n'a pas vraiment intérêt à souscrire une convention qui engendre des frais supplémentaires relatif à l'adhésion au contrat groupe. Nous vous proposons de valider une aide financière pour chaque agent et de prévoir une participation qui est alignée avec celle du Conseil Départemental, c'est-à-dire assise sur l'indice majoré correspondant au salaire des agents avec la répartition suivante : 15€ par mois de participation pour un indice majoré inférieur à 400, qui concerne aujourd'hui 3 agents, 10€ par mois pour un indice majoré compris entre 400 et 600 soit 2 agent, et 7€ par mois de participation par mois pour un indice majoré supérieur à 600, mais aucun agent n'est concerné.

Le montant de La participation du SMBO s'élèverait à 65€ par mois, soit 780€ par an si l'ensemble des agents souscrit un contrat, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Monsieur TOUBOUL : Ce qui représente une contribution modeste, mais nous avons décidé, comme systématiquement en matière de politique RH, de nous aligner sur le traitement du Conseil départemental puisque nous sommes dans un environnement institutionnel d'employeurs assez proches.

Nous avons recueilli l'avis du CST sur le sujet, avis favorable.

Est-ce que vous avez des questions sur le sujet ? Bien, s'il n'y en a pas, nous allons le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? des votes contraires ? Adopté à l'unanimité ? Je vous en remercie et je remercie Patricia et Émilie qui ont pas mal travaillé sur ce sur ce sujet. Et même si le montant est modeste, c'est toujours un peu de soutien bienvenu pour nos agents.

Nous allons passer à la dernière délibération avant de passer à la partie moins informelle de l'ordre du jour.



Avenant à la convention relative à la transmission des actes réglementaires avec le représentant de l'Etat

Monsieur TOUBOUL : Il s'agit là d'une convention relative à la transmission des actes aux représentants de l'État. C'est un dossier pour lequel nous avons délibéré il y a quelques mois, pour lequel nous souhaitons modifier les données. La préfecture nous donne son aval. Je laisse Madame Lambert vous expliquer.

Madame LAMBERT : Nous avons délibéré en 2021 pour la signature d'une convention relative à la transmission électronique des actes avec la préfecture, qui devient désormais une obligation à compter du 1er janvier 2025. Nous avons anticipé en signant un contrat avec Docapost, contrat arrivé à terme en octobre mais désormais nous souhaitons mettre un petit peu plus en avant la convention de mise à disposition des locaux, des moyens, des services que nous avons conclu avec le CD.

Convention qui nous permet d'avoir un appui technique de la part des services de la DSI. Nous allons pouvoir ouvrir un compte sur la plateforme utilisée par le Conseil départemental au même titre que la MDPH.

Toutes ces démarches engendrent la signature d'un avenant à cette Convention, ce qui va nous permettre dès le premier janvier de pouvoir transmettre de manière électronique tous nos actes, qu'ils soient administratifs ou financiers.

Monsieur TOUBOUL : Un peu de fluidité et de dématérialisation entre les services de l'État et les nôtres. Si vous n'avez pas de questions je vous propose de le mettre au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? des votes contraires ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.



Nous avons épuisé les sujets de l'ordre du jour, nous allons donc échanger sur quelques points d'informations et d'actualité à partager avec vous parce que vous savez.

Premier sujet à aborder, mais je ne vous présente plus MAGEO ni VNF car vous savez que les discussions ont été compliquées avec ces derniers sur le projet de mise au gabarit européen de l'Oise et tous les risques que le Syndicat avait identifiés relatifs à l'impact sur l'environnement et sur nos populations quant à l'exposition aux inondations, l'érosion des berges, l'atteinte à l'environnement. Autant de sujets que vous connaissez très bien puisque vous êtes tous issus de communes riveraines de l'Oise. Il y avait une mobilisation il y a un an à peu près de plusieurs acteurs sur le territoire puisque dans les autorisations environnementales du projet MAGEO, ils avaient oublié le Val d'Oise.

Nous avons protesté à l'époque pour leur dire que c'était quand même un peu gros d'avoir osé nous oublier et nous leur avons rappelé nos exigences en tant que territoire sur ce projet et nous demandions à être reçus par VNF. Nous avons voté une motion, nous nous sommes mobilisé au sein de l'Entente avec leurs représentants et ceux d'entre vous qui siègent également, toutes les intercommunalités avaient voté la même motion.

Tout cela a porté ses fruits et nous avons entamé les discussions avec VNF. Après cette mobilisation et ces discussions, qui à ma grande surprise, se sont plutôt bien passées nous avons abouti à un nouveau projet de courrier, que vous avez là, et que l'o a présenté en bureau.

Nous allons l'adresser prochainement aux présidents de nos EPCI en format Word plus lisible. C'est un courrier d'engagement entre VNF et nous tous réunis dans lequel nous proposons la tenue d'une étude partagée sur un diagnostic de l'état des berges et leur exposition aux phénomènes de MAGEO. C'est dans ce courrier également qu'est acté l'engagement de VNF à reconnaître l'effet de la navigation fluviale sur l'érosion des berges, ce qu'ils n'avaient jamais reconnu jusqu'ici. Ils admettent également l'impact aggravé de MAGEO parce-que les bateaux sont plus gros, donc les vagues plus importantes et également un phénomène d'érosion plus important.

Cela paraît assez évident, mais ils ont mis quelques années à l'admettre et surtout, il y a écrit encore une fois noir sur blanc, qu'ils s'engagent à compenser financièrement les réparations des portions de berges qui seraient plus exposées à l'érosion. Donc c'est quand même une avancée importante dans nos discussions avec eux et dans ce courrier d'engagement que l'on vous propose mais que je n'ai pas encore signé car je voulais vous soumettre ainsi qu'aux présidents des EPCI après en avoir discuté avec les membres du Bureau.

Voilà, c'est assez engageant, c'est assez ambitieux. Nous allons cofinancer l'étude, c'est-à-dire le diagnostic qui va être réalisé avec VNF.

Nous attendons leur proposition de cahier des charges pour nous assurer que l'on va dans le bon sens. Tout cela pour dire que le chemin est tracé vers une reconnaissance de la compensation de l'effet de MAGEO sur nos berges sachant que l'aspect exposition aux inondations a été traité par l'Entente avec des résultats plutôt satisfaisants quant à la réalisation d'ouvrages dans l'Oise, en amont. C'est un grand pas que l'on a franchi avec cette proposition de travail en commun à fin de compensation financière.

Nous allons vous adresser un format de lecture plus clair et sauf retour défavorable de la part du comité de ce soir ou de l'un des EPCI, nous avons prévu de le signer pour la mi-janvier mais la date n'est pas encore programmée. Est-ce que vous avez des questions sur l'esprit et le principe avant que l'on vous envoie le format écrit ? Bien, si vous avez des observations évidemment n'hésitez surtout pas à nous en faire part.

Passons au sujet suivant. Il concerne le bilan de nos travaux d'entretien de l'année 2024, vous avez les différentes cartes auxquelles sont adhérentes les EPCI.

Ce sont les travaux d'entretien, listés par interco. Pour la CACP, on voit le traitement de la renouée, l'entretien des risbermes et l'entretien des evergreens. Pour la carte 3, fauchage, taille de branches, ramassage des feuilles ainsi que le nombre d'arbres avec la localisation assez précise pour chacun. Alors, si vous avez des questions concernant vos communes ou vos intercommunalités nous pouvons vous répondre mais brièvement. Sur les photos qui vous sont présentées, vous pouvez voir les différents sites où les arbres sont tombés à chaque grosse intempérie, et les effondrements de berges, une réparation de passerelle, et le lieu de débarquement de la flemme olympique, lorsque celle-ci est arrivée à Pontoise. Sur Butry ce sont des reprises de chemin, quelques photos avant, après. Pour la CCVO3F, des entretiens et des réparations de passerelle à L'Isle Adam et des entretiens d'arbres. Dans les communes de L'Isle Adam, Parmain, Mairie et Mériel, nous intervenons le plus souvent sur des sollicitations des services de la ville.

Pour la Carte 2, un point particulier sur l'entretien du Ru du Montubois avec le nettoyage des grilles, un curage réalisé 2 fois par an, l'entretien de la végétation en amont et une petite réparation de la grille en aval suite à un petit affouillement que nous avons découvert en cours d'année.

Nous continuons d'entretenir ce ru pour éviter les inondations chez les riverains qui se situent en aval en retirant régulièrement les embâcles.

Pour le Ru du fond de Veau à Mériel, c'est à peu près pareil, nous sommes sur de l'entretien courant. A Parmain c'est un gros spot de renouée qui nous a occupé mais malheureusement tout a repoussé entre-temps, mais nous essayons de contenir et de limiter la propagation de cette renouée qui est une espèce exotique envahissante.

Monsieur SANTERO : C'est terrible, mais au-delà de ça, dès lors que la Renouée est coupée, elle repousse. En fait, il n'y a qu'une chose à faire, c'est l'arrachage voire même le brûlage sur place mais quoiqu'il en soit je pense que c'est très difficile de s'en débarrasser.

Monsieur TOUBOUL : C'est vraiment une espèce envahissante. La nature n'a pas encore trouvé le remède naturel et nous, nous ne pouvons que limiter la propagation de la plante avec une entreprise spécialisée, évidemment, qui la traite pour éviter les repousses, la propagation. Enfin voilà, à quoi nous sommes réduits pour l'instant, essayer d'éviter que cela ne s'étende encore plus que ça ne l'est aujourd'hui. Sur le territoire de la CCHVO, vous pouvez voir les différentes interventions d'entretien, la réparation du ponton à Noisy sur Oise, à côté de l'aire de jeu.

Et enfin, les ENS de Bernes et de Mours avec quelques photos de l'intervention sur les arbres et dont les travaux étaient en cours pendant la réunion de Bureau.

Nos agents vont régulièrement sur nos ENS, c'est très bien. Nous avons finalisé en interne à 100% la rédaction des plans de gestion des ENS et du marais de Bernes-Sur-Oise et des grands jardins à Noisy qui se situent sur le territoire de la CCHVO. Des plans de gestion qui sont quand même des documents de suivi sur plusieurs années et pour assurer un meilleur entretien possible pour la biodiversité de ces ENS. Les communes et les intercos concernés ont été associées à la réflexion de ces plans de gestion qui vont entrer dans leur phase opérationnelle cette année 2025.

Nous avons aussi réalisé les diagnostics de zone humide et les inventaires faune, les études piscicoles et l'inventaire faune flore sur l'ENS de Bernes-sur-Oise dans le cadre du plan de gestion dont je vous ai parlé. Vous avez là encore quelques photos de nos agents et du milieu sur lesquels ils travaillent.

Et puis nous avons de nouveau répondu à l'appel à projets Pollinisateurs sauvages du Département et notre dossier a été retenu ce qui nous permet de financer des formations pour nos agents et les posters que nous vous avons remis. Mais l'objectif est aussi de réaliser des actions de sensibilisation du grand public avec des supports de communication qui seront déployés sur le marais et des activités pédagogiques avec les écoles et le centre de loisirs de la commune où quelques animations ont été menées par nos stagiaires. Je crois que nous avons approché une quarantaine d'enfants en une matinée. Tout s'est vraiment très bien passé.

Ensuite vous avez des photos qui concernent notre participation à des événements, en l'occurrence pour la CCHVO durant la fête de la nature et le forum santé et environnement ce qui nous a permis de rencontrer des associations et la population.

Dernier point un peu inédit, nous avons accueilli une délégation chinoise des sciences sociales de l'Académie des sciences sociales, en charge de la gestion des rivières.

Madame Lambert l'a accueillie avec un traducteur bien entendu. Ils se sont interrogés sur la façon dont nous gérons notre petite rivière pour s'inspirer de nos modes de fonctionnement.

Je suis très curieux de savoir comment ils ont entendu parler de nous depuis la Chine ?

A priori donc, c'est l'organisatrice de leur déplacement qui habite en Ile de France qui nous connaissait et qui a permis d'organiser cette rencontre qui était très intéressante.

C'était assez inédit, assez original. Je ne sais pas si les Syndicats val d'oisien ont l'habitude d'accueillir des délégations chinoises.

Bien évidemment si vous n'avez plus de questions je vous propose de clore la séance. Je vous remercie de votre assiduité et de votre attention.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée 20h00

Sylvie PESLERBE

Secrétaire de séance

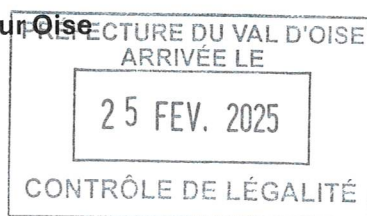
Adjointe au Maire -Asnières sur Oise

Morgan TOUBOUL



Président du Syndicat Mixte

du Bassin de l'Oise



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



Comité syndical
11 février 2025

Table des matières

Le cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire (ROB) depuis la loi NOTRe	3
1. Introduction	3
2. Obligations légales du ROB	3
3. Contexte économique et financier	3
Présentation du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise	4
1. Compétences	4
2. Périmètre d'intervention 2025	5
Evènements marquants 2024	6
Bilan financier global 2024	9
1. Section de fonctionnement	10
2. Section d'investissement	11
Orientations financières 2025	13
1. Introduction	13
2. Axe 1 : Dépenses de fonctionnement générales liées à la structure	13
3. Axe 2 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence	13
3.1 Carte 1 : Entretien et restauration des berges de l'Oise	13
3.2 Carte 2 : Entretien et restauration des cours d'eau affluents de l'Oise	14
3.3 Carte 3 : Animation, valorisation touristique, gestion et développement des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise	14
3.4 Carte 4 : Entretien, restauration et valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux humides	15
4. Synthèse des orientations budgétaires 2025	15
5. Axe 3 : Recettes de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence	16
5.1 Recettes de fonctionnement	16
5.2 Recettes d'investissement	17

Le cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire (ROB) depuis la loi NOTRe

1. Introduction

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le vote de ce dernier intervenant obligatoirement avant le 15 avril 2023, il convient de débattre des orientations budgétaires lors de la présente séance.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Il constitue la 1ère étape du cycle budgétaire et permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière, la stratégie financière et d'en débattre.

2. Obligations légales du ROB

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires. L'application de la Loi, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, implique désormais :

- ✓ La présentation obligatoire d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- ✓ Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- ✓ Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le ROB doit contenir les informations prévues par la loi, être transmis au préfet mais aussi faire l'objet d'une publication. Le ROB est acté par une délibération spécifique, qui ne donne pas lieu à un vote, elle-même transmise au représentant de l'Etat.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu vise à permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du budget primitif 2024.

3. Contexte économique et financier

Cette préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans un environnement complexe, instable et inédit sans vote du PLF 2025 à l'heure actuelle.

Au niveau national, après une inflation importante en 2023 (5,8%), l'année 2024 est marquée par une inflation moindre, de l'ordre de +2%. D'après la Banque de France, en 2025, l'indice d'inflation devrait continuer à diminuer avec une hausse d'1,6%.

Présentation du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise

1. Compétences

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val-d'Oise (SMBO 95) a été créé en 2003 pour assurer l'entretien, l'aménagement et le développement touristique des berges de l'Oise. Il rassemble les membres suivants :

- **Le Conseil départemental du Val d'Oise**
- **La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)** pour 8 communes riveraines de l'Oise
- **La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO)** pour 7 communes riveraines de l'Oise
- **La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F)** pour 4 communes riveraines de l'Oise
- **La Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)** pour 3 communes riveraines de l'Oise
- **La Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France (C3PF)** pour 1 commune riveraine de l'Oise

Le 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Le SMBO a donc modifié son nom et ses statuts pour intégrer les compétences GEMA, l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Entente Oise-Aisne exerçant la compétence PI.

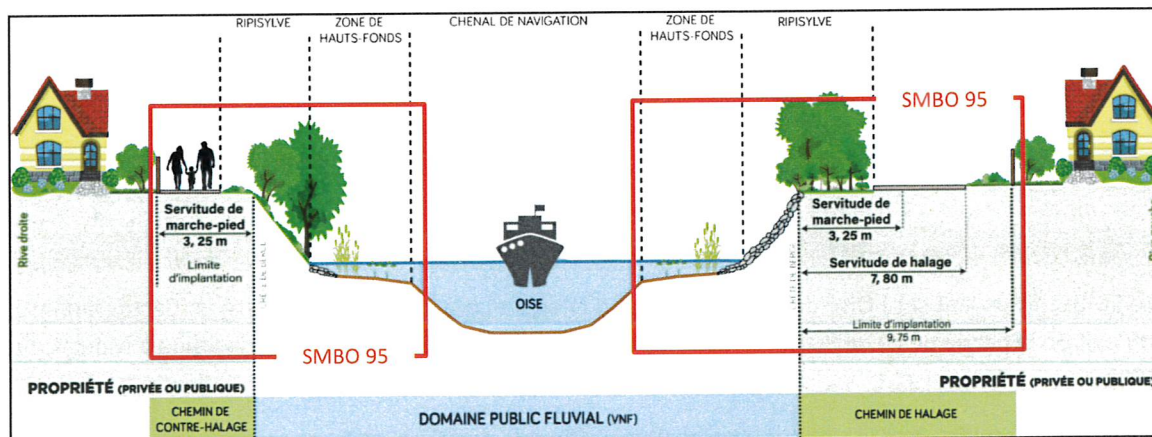
Désormais, le SMBO est également compétent sur certains cours d'eau affluents de l'Oise et Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux du lit majeur de l'Oise.

Ainsi, il exerce 4 champs de compétences ou « cartes de compétences » :

- Carte 1 : Compétence relative à l'entretien et à la restauration des berges de l'Oise ;
- Carte 2 : Compétence relative à l'entretien et à la restauration de certains cours d'eau affluents de l'Oise ;
- Carte 3 : Compétence relative à l'animation, la valorisation touristique, la gestion et le développement des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise ainsi que le diagnostic technique et sécuritaire de certaines haltes fluviales ;
- Carte 4 : Compétence relative à l'entretien, la restauration et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux situés dans le lit majeur de l'Oise.

Par convention avec Voies Navigables de France (VNF), le domaine d'intervention du SMBO s'étend du pied du talus de berge jusqu'à la limite de servitude de passage sur la rive (9,75 m en chemin de halage et 3,25 m en chemin de contre-halage) (Figure 1). Par le biais d'autres conventions, le SMBO 95 peut aussi se substituer aux propriétaires riverains de l'Oise et intervenir sur leurs parcelles.

Figure 1 : Domaine d'intervention du SMBO



Evènements marquants 2024

CARTE 1 :

➤ Entretien de la ripisylve

2024 est marqué par la dernière campagne du Programme Pluriannuel d'Entretien de la Ripisylve (PPER) 2017-2024. Les interventions répondent globalement aux objectifs suivants :

- ✓ Gérer la végétation en place en lien avec l'ensemble des fonctions qu'elle remplit : stabilité des berges, intérêt paysager, diversité biologique, brise-vent, etc...
- ✓ Conserver les conditions d'écoulement de la rivière en préservant la diversité du milieu (lit, berge, faciès d'écoulement, végétation, ...).
- ✓ Développer et rendre fonctionnelle la continuité écologique le long des berges de l'Oise.
- ✓ Sécuriser les chemins rivulaires pour éviter tout risque de chute d'arbres que ce soit dans le cours d'eau ou sur le cheminement.
- ✓ Créer des ouvertures visuelles sur la rivière.

L'entretien de la ripisylve (débranchage, abattage, élagage, sélection) est réalisé de manière raisonnée. L'épaississement des boisements de berge est recherché principalement pour accroître sa fonction de maintien des berges tout en ayant une vision à long terme.

Ainsi, La campagne n°16 du PPER 2017-2024 (5 600 ml) concerne l'entretien et la restauration de la ripisylve des communes suivantes :

- L'Isle-Adam
- Saint-Ouen-L'Aumône
- Eragny
- Cergy

Celle-ci a eu lieu au premier trimestre 2024.

➤ **Etude piscicole**

A l'instar des trois premières campagnes réalisées en 2019, 2022 et 2023, une 4ème campagne a été réalisée en 2024.

Ainsi, une pêche électrique des poissons juvéniles et un relevé des différentes espèces ont été réalisés en juillet 2024 sur 17 sites répartis de la manière suivante :

- Sites étudiés lors des précédentes campagnes :
 - Parmain
 - Frayère de Champagne-sur-Oise
 - Mériel
 - Auvers-sur-Oise
 - Eragny

- Sites prévus dans le cadre du programme pluriannuel de restauration des berges et des affluents de l'Oise :
 - Noisy-sur-Oise (NOI001)
 - Bruyères-sur-Oise (BRU002)
 - Beaumont-sur-Oise (BEA001)
 - Parmain (PAR003)
 - L'Isle-Adam (LIA005)
 - Mériel (MER002)
 - Méry-sur-Oise (MSO002)
 - Auvers-sur-Oise (AUV002)
 - Saint-Ouen-L'Aumône (SOA003)
 - Eragny (ERA002)
 - Cergy (CER002)
 - Vauréal (VAU003)

➤ **Diagnostic zones humides et inventaire faunistique**

En 2023, le SMBO s'est doté d'un programme pluriannuel de travaux de restauration des berges et des rus affluents de l'Oise sur les 10 prochaines années.

La première tranche de travaux concerne 12 tronçons de berges (sur une période de 5 ans) et 10 tronçons de rus affluents de l'Oise (sur une période de 10 ans). Ceux-ci ont d'ores et déjà fait l'objet d'avant-projets sommaires (voir annexes).

Conformément à la réglementation, ces tronçons ont fait l'objet, en 2024, d'un diagnostic zones humides, via des relevés pédologiques et botaniques.

Il s'agit des tronçons suivants :

- Berges de l'Oise

Commune	Code tronçon	Longueur (ml)
Auvers-sur-Oise	AUV002	62 ml
Saint-Ouen-L'Aumône	SOA003	13 ml
L'Isle-Adam	LIA005	12 ml
Eragny	ERA002	22 ml

Beaumont-sur-Oise	BEA001	67 ml
Mériel	MER002	33 ml
Vauréal	VAU003	42 ml
Méry-sur-Oise	MSO002	116 ml
Bruyères-sur-Oise	BRU002	344 ml
Cergy	CER002	162 ml
Noisy	NOI001	239 ml
Parmain	PAR003	136 ml

- Rus affluents de l'Oise :

Commune	Nom du ru	Code tronçon	Longueur (ml)
Méry-sur-Oise	Ru du Montubois	CE004_TR004	431 ml
Villiers-Adam	Ru du Vieux Moutiers	CE005_TR020	289 ml
Villiers-Adam	Ru du Vieux Moutiers	CE005_TR016	159 ml
Villiers-Adam	Ru des Coutumes	CE006_TR019	160 ml
L'Isle-Adam	Ru de la Grande Noue	CE010_TR002	80 ml
L'Isle-Adam	Ru du Vivray	CE011_TR003	299 ml
L'Isle-Adam	Ru du Bois	CE014_TR006	227 ml
L'Isle-Adam	Ru du Bois	CE014_TR007	193 ml
Noisy-sur-Oise/Asnières-sur-Oise	Ru de Biard	CE015_TR002	296 ml
Méry-sur-Oise	Ru du Fond de Vaux	CE002_TR004	84 ml

L'inventaire faunistique, quant à lui, a été réalisé sur les 4 tronçons concernés par un projet de valorisation écologique (CER002, BRU002, NOI001 et PAR001) ainsi que l'ensemble des tronçons de rus affluents de l'Oise concernés par un projet d'aménagement.

CARTE 2 :

➤ **Entretien du ru du Montubois**

En tant que gestionnaire du ru du Montubois sur sa partie aval, sur les communes de Mériel et Méry-sur-Oise, le SMBO peut se substituer aux propriétaires riverains pour réaliser certains travaux d'entretien et de restauration du cours d'eau.

Ainsi, le Syndicat a réalisé, en janvier et en août 2024, un nettoyage des grilles et un curage en amont des grilles.

Par ailleurs, en novembre 2024, la grille a été réparée et des blocs ont été posés au niveau de celle-ci, suite à la découverte d'un affouillement au niveau de la berge.

Enfin, un entretien de la végétation a été réalisé en octobre sur 430 ml.

CARTE 3 :

En 2024, les travaux ont consisté à :

- La réfection du chemin de halage à Butry-sur-Oise sous le pont de la voie ferrée
- La remise en état de la passerelle de L'Isle-Adam et d'Auvers-sur-Oise
- La réparation ponton Noisy

CARTE 4 :

➤ Finalisation des plans de gestion des ENS de Bernes et Noisy

Le programme d'actions des plans de gestion des ENS de Bernes-sur-Oise et de Noisy-sur-Oise a été élaboré et rédigé en interne. Ceux-ci ont été présentés en comité de pilotage.

RESSOURCES HUMAINES :

Le SMBO comprend 5 postes pourvus. Entre mai et novembre 2024, 1 technicien a vu son temps de travail réduit et aménagé pour cause personnelle. Pour la même raison, cet agent a fait le choix de ne pas reconduire son contrat depuis mi-novembre. Ainsi, Au 31 décembre 2024, les effectifs du SMBO sont donc au nombre de 4.

Bilan financier global 2024

Le budget 2024 du SMBO a été adopté par délibération n°23-08 du 6 avril 2023 (BP). Il prévoyait 924 152,82 € en fonctionnement et 802 371,88 € en investissement déclinés de la manière suivante :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	Total
Fonctionnement	446 232,07 €	66 683,83 €	299 150,19 €	112 086,73 €	924 152,82 €
Investissement	483 149,88 €	80 808 €	126 622 €	111 792 €	802 371,88 €
Total	921 381,95 €	147 491,83 €	425 772,19 €	223 878,73 €	1 718 524,70 €

Du fait de la clôture budgétaire non réalisée à ce jour, les résultats 2024 présentés ci-après, intégrant les excédents 2023, ne sont que prévisionnels.

- Résultats prévisionnels de fonctionnement : excédent de 137,3 K€
- Résultats prévisionnels d'investissement : excédent de 264,8 K€
- Résultats prévisionnels de clôture : 402,1 K€

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 70,8 % des contributions statutaires des membres du SMBO. En 2024, elles se sont élevées à 642,1 K€ déclinées de la manière suivante :

- Carte 1 : 255,9 K€
- Carte 2 : 71,4 K€
- Carte 3 : 216,1 K€
- Carte 4 : 98,7 K€

Le SMBO a également perçu des recettes pour :

- Les contributions 2023/2024 des communes de Saint-Ouen-L'Aumône, Neuville-sur-Oise et Eragny dans le cadre des conventions pour la gestion des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise : 5,6 K€
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement au titre de l'année 2022 : 72 K€
- La subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'entretien de la ripisylve 2023 : 15,9 K€
- La subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le suivi alevins 2022 : 6,7 K€
- La subvention du Conseil Départemental pour l'appel à projets pollinisateurs sauvages 2024-2025 : 0,8 K€
- Le remboursement des autorisations d'absence d'un agent par le CIG : 2,4 K€
- Pénalités de retard d'exécution du marchés M23-01 relatif à l'entretien des berges de l'Oise : 15,7 K€

Les recettes de fonctionnement intègrent, par ailleurs, le résultat excédentaire de 2023 d'un montant de 144,8 K€ déclinés de la manière suivante :

- Carte 1 : 112,5 K€
- Carte 2 : -5,6 K€
- Carte 3 : 36,1 K€
- Carte 4 : 1,8 K€

Le total des recettes de fonctionnement par carte de compétence, est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	Total
Résultats excédentaires 2023	112,5 K€	-5,6 K€	36,1 K€	1,8 K€	144,8 K€
Contributions statutaires	255,9 K€	71,4 K€	216,1 K€	98,7 K€	642,1 K€
Autres recettes	69,7 K€	1,5 K€	43,8 K€	5,1 K€	120,1 K€
Total	438,1 K€	67,3 K€	296 K€	105,6 K€	907 K€

Pour le BP 2024, la décision avait été prise par l'exécutif de rehausser légèrement les contributions statutaires de l'ordre de 12% en moyenne, afin de revenir progressivement à des contributions similaires aux contributions historiques des EPCI.

➤ Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à environ 769,8 K€ déclinés de la manière suivante :

- Charges à caractère général : 533,2 K€ (69,3 %)
- Charges de personnel et frais assimilés : 236,6 K€ (30,7 %)

Les dépenses de fonctionnement sont déclinées, par carte de compétence, dans le tableau suivant :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	Total
Charges à caractère général (011)	264,8 K€	25,3 K€	156,5 K€	86,6 K€	533,2 K€
Charges de personnel et frais Assimilés (012)	131,3 K€	22,9 K€	52,9 K€	29,5 K€	236,6 K€
Total	396,1 K€	48,2 K€	209,4 K€	116,1 K€	769,8 K€

2. Section d'investissement

➤ Recettes

Le SMBO a perçu, en 2024, des recettes d'investissement à hauteur de 607,4 K€ comprenant :

- Conseil Départemental du Val d'Oise (140,2 K€) :
 - Subvention pour l'étude de planification des travaux de restauration des berges de l'Oise et ses affluents : 53,5 K€
 - Subvention pour les travaux de confortement du Quai de l'Oise : 50,5 K€
 - Solde de la subvention pour les travaux de restauration des berges de Mériel : 36,2 K€
- Agence de l'Eau Seine-Normandie (122,7 K€) :
 - Subvention pour l'étude de planification des travaux de restauration des berges de l'Oise et ses affluents : 45,5 K€
 - Subvention pour le plan de gestion de Noisy-sur-Oise : 18,9 K€
 - Subvention pour le plan de gestion de Bernes-sur-Oise : 21,9 K€
 - Solde de la subvention pour la restauration des berges 2018 : 30,6 K€
 - Subvention pour les travaux de confortement du Quai de l'Oise : 5,8 K€
- Conseil Régional d'Ile-de-France (62,3 K€) :
 - Subvention pour la restauration du débarcadère d'Auvers-sur-Oise : 40 K€
 - Solde de la subvention pour la restauration des berges 2018 : 22,3 K€
- Appels de fonds auprès des EPCI et communes (90,5 K€) :
 - CCHVO → solde de la DETR : 46,1 K€
 - Beaumont-sur-Oise → Aménagement du chemin de halage : 7,7 K€
 - L'Isle-Adam → Aménagement du chemin de halage : 18,7 K€
 - Parmain → Aménagement du chemin de halage : 18 K€

Ainsi que :

- Le FCTVA sur les dépenses d'investissement 2022 : 57,6 K€
- Report de la section investissement 2023 : 23,5 K€
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 110,6 K€

Le total des recettes d'investissement par carte de compétence, est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	Total
Report de la section investissement 2023	158,5 K€	-15,7 K€	-104,7 K€	-14,6 K€	23,5 K€
Excédent de l'exercice précédent	27 K€	0 K€	69 K€	14,6 K€	110,6 K€
Subventions	223,9 K€	60,5 K€	0 K€	40,8 K€	325,2 K€
Appels de fonds	0 K€	0 K€	90,5 K€	0 K€	90,5 K€
FCTVA	51,8 K€	0 K€	5,8 K€	0 K€	57,6 K€
Total	461,2 K€	44,8 K€	60,6 K€	40,8 K€	607,4 K€

➤ Dépenses

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 341,7 K€. Elles ont été principalement consacrées à :

- Carte 1 :
 - Etude de planification des travaux d'entretien et de restauration des berges de l'Oise : 61,5 K€
 - Maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement des berges du Pavillon d'Amour à Neuville-sur-Oise : 21,4 K€
 - Etudes préalables à la restauration des tronçons (diagnostic zones humides et inventaire faune/flore : 70,1 K€
 - Travaux de confortement des berges du Pavillon d'Amour : 113 K€
- Carte 2 :
 - Etude de planification des travaux d'entretien et de restauration des rus affluents de l'Oise : 66,3 K€
 - Pose de blocs de protection de la berge du ru du Montubois : 1,2 K€
- Carte 3 :
 - Reprise du chemin de halage à Butry-sur-Oise : 7,3 K€

Par ailleurs, le SMBO s'est doté d'un vélo afin d'optimiser les déplacements sur les berges et ainsi gagner en efficience (0,9 K€).

Le SMBO n'a pas eu recours à l'emprunt.

Orientations financières 2025

1. Introduction

Les orientations financières 2025 du SMBO sont déclinées selon plusieurs axes, déclinés eux-mêmes par carte de compétence et en tenant compte de l'adhésion des intercommunalités à l'une ou plusieurs de ces dites cartes.

2. Axe 1 : Dépenses de fonctionnement générales liées à la structure

Le SMBO prévoit des dépenses de fonctionnement générales à hauteur de 370,8 K€ déclinées de la manière suivante :

- Charges salariales de l'équipe technique et administrative (012) : 271,4 K€
- Charges à caractère général hors entretien des berges, rus et ENS (011) : 99,4 K€

La déclinaison par carte de compétence est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	TOTAL
Charges salariales de l'équipe technique et administrative	146,9 K€	32,3 K€	59,9 K€	32,3 K€	271,4 K€
Charges à caractère général (hors entretien des berges ; des rus et des ENS)	43,5 K€	19,6 K€	17 K€	19,1 K€	99,2 K€
TOTAL	190,4 K€	51,9 K€	76,9 K€	51,4 K€	370,6 K€

3. Axe 2 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence

3.1 Carte 1 : Entretien et restauration des berges de l'Oise

Pour rappel, les membres du SMBO adhérant à cette carte de compétence sont les suivants :

- La CACP
- La CHVO
- La CCVO3F
- La CCSI
- La C3PF
- Le CD95

3.1.1 Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à environ 250 K€ déclinées de la manière suivante :

- Entretien de la ripisylve : 150 K€
- Entretien des berges (lutte contre la Renouée du Japon, entretien des risbermes et des

- evergreens, abatage et élagage de sécurité) : 95 K€
- Entretien des aménagements : 5 K€

3.1.2 Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à environ 1 234 K€ déclinées de la manière suivante :

- Etudes préalables (faisabilité, inventaires faune/flore, diagnostic ZH etc.) : 80 K€
- Maitrise d'œuvre restauration des berges 2025-2028 : 50 K€
- Maitrise d'œuvre restauration Quai de l'écluse à Saint-Ouen-L'Aumône : 45 K€
- Maitrise d'œuvre restauration des berges de Parmain : 39 K€
- Travaux de confortement des berges au niveau des Ablettes à Mours : 43 K€
- Travaux de restauration des berges du Quai de l'Ecluse : 580 K€
- Travaux de restauration des berges de Parmain : 300 K€
- Travaux de confortement des berges d'Auvers-sur-Oise suite à l'arrachage de la berge : 25 K€
- Travaux de confortement des berges de Vauréal suite à l'arrachage de la berge : 50 K€
- Travaux de confortement des berges de Mériel : 22 K€

3.2 Carte 2 : Entretien et restauration des cours d'eau affluents de l'Oise

Pour rappel, les membres du SMBO adhérant à cette carte de compétence sont les suivants :

- La CCVO3F
- La CCHVO

3.2.1 Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement concernent essentiellement l'entretien des cours d'eau et s'élèvent à environ 20 K€.

3.2.2 Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à environ 40 K€ déclinées de la manière suivante :

- Etudes préalables (inventaire faune) : 10 K€
- Maitrise d'œuvre restauration des rus affluents de l'Oise : 30 K€

3.3 Carte 3 : Animation, valorisation touristique, gestion et développement des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise

Pour rappel, les membres du SMBO adhérant à cette carte de compétence sont les suivants :

- La CHVO
- La C3PF
- La CCVO3F
- Le CD95
- La CCSI

3.3.1 Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à environ 126,5 K€ déclinées de la manière suivante :

- Entretien des cheminements (fauchage, abattage/élagage de sécurité etc.) : 120 K€
- Entretien du mobilier (barrières, passerelles etc.) : 6,5 K€

3.3.1 Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à environ 150 K€ déclinées de la manière suivante :

- Diagnostic technique des haltes fluviales : 30 K€
- Fourniture et pose de mobilier (passerelles, barrières etc.) : 10 K€
- Création d'un promontoire à Butry-sur-Oise : 30 K€

3.4 Carte 4 : Entretien, restauration et valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux humides

Pour rappel, les membres du SMBO adhérant à cette carte de compétence sont les suivants :

- La CCHVO
- Le CD95

3.4.1 Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à environ 80 K€ déclinées de la manière suivante :

- Entretien de l'ENS de Bernes-sur-Oise (cheminement, abattage, etc.) : 73,5 K€
- Entretien de l'ENS de Mours : 6,5 K€

3.4.2 Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à environ 105 K€ déclinées de la manière suivante :

Bernes-sur-Oise :

- Maitrise d'œuvre reconversion peupleraie : 53 K€
- Etudes préalables (Diagnostic ZH + inventaire faune) : 22 K€

Mours :

- Création de mares : 5 K€

Noisy-sur-Oise :

- Suivi zone de passage grande faune + nombre d'animaux : 10 K€

4. Synthèse des orientations budgétaires 2025

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement 2025 sont déclinées, par carte, dans le tableau ci-dessous :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	TOTAL	%
Fonctionnement – Charges de personnel et de structure	190,4 K€	51,9 K€	76,9 K€	51,4 K€	370,6 K€	15,6 %
Fonctionnement – Entretien des berges, cheminements, rus et ENS	250 K€	20 K€	126,5 K€	80 K€	476,5 K€	20,1 %
Investissement	1 234 K€	40 K€	150 K€	105 K€	1 529 K€	64,3 %
TOTAL	1 674,4 K€	111,9 K€	353,4 K€	236,4 K€	2 376,1 K€	100%

5. Axe 3 : Recettes de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence

5.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement seront décomposées de (hors excédent de l'exercice antérieur) :

	Contributions statutaires	Remboursements des communes membres de la CACP pour l'entretien des cheminements	FCTVA
CARTE 1	X		X
CARTE 2	X		X
CARTE 3	X	X	X
CARTE 4	X		

5.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement seront décomposées comme suit (hors excédent de l'exercice antérieur) :

	Contributions statutaires	Subventions versées par le CD95	Subventions versées par l'agence de l'eau Seine-Normandie	Subventions versées par la région Ile de France	FCTVA
CARTE 1	X	X	X	X	X
CARTE 2	X	X	X	X	
CARTE 3	X	X		X	X
CARTE 4	X	X	X	X	

Le Président invite les membres du Comité Syndical à débattre de ces orientations budgétaires 2025.

